



CONTRAT DE RESERVATION / Booking contract

Camping la Durance

495 avenue Boscodomini – 84300 Cavailon – tél : 04.90.71.11.78 – contact@camping-durance.com

Entre le soussigné(e) et le Camping intercommunal de la Durance, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Between the undersigned and Camping Intercommunal de la Durance, the following has been agreed and adopted:

Nom/ name :		Prénom/First Name
Adresse /Adress :			
Code postal / post code :	Ville / Town :	Pays / Country :
Téléphone / Phone :		E-mail :
Né(e) / Date of birth : /	Une copie de la pièce d'identité sera effectuée à l'arrivée/ On arrival we will make a copy of your identity card		

Personnes accompagnatrices / Accompanying persons :

Nom / Name	Né(e) / Date of birth
Nom / Name	Né(e) / Date of birth
Nom / Name	Né(e) / Date of birth
Nom / Name	Né(e) / Date of birth
Nom / Name	Né(e) / Date of birth
Nom / Name	Né(e) / Date of birth
Nom / Name	Né(e) / Date of birth

Dont nombre / Number : Adultes / Adults Enfants / Children Animal

Souhaite de louer / wishes to rent :

Date d'arrivée / Arrival on :-20... Date de départ /Departure on :-20...

EMPLACEMENT / Pitches	LOCATIFS / Accommodations
Arrivée à partir de 13h / Départ avant 12h Arrivals as from 1 pm – Departure before noon	Arrivée à partir de 16h / Départ avant 10h Arrivals as from 4 pm – Departure before 10 pm
<input type="checkbox"/> Emplacement confort avec branchement électrique et eau/ Comfort pitch with electrical connection and water tap	<input type="checkbox"/> MH Watipi, 6/8 pers <input type="checkbox"/> MH Evo 24 ❄️, 4 pers
<input type="checkbox"/> Emplacement tente avec branchement électrique / Tent pitch with electrical connection	<input type="checkbox"/> MH IRM, 4/6 pers <input type="checkbox"/> MH Evo 33 ❄️, 6 pers
<input type="checkbox"/> Emplacement tente / Tent pitch (sans électricité / no electricity)	<input type="checkbox"/> MH Optimo ❄️🚰, 4 pers <input type="checkbox"/> Cottage 5 pers
Electricité / Electricity :	<input type="checkbox"/> Campéco 4 pers <input type="checkbox"/> Cottage 6 pers
<input type="checkbox"/> 4 amp <input type="checkbox"/> 6 amp	<input type="checkbox"/> Caba'hutte <input type="checkbox"/> Cop'Coon
<input type="checkbox"/> 8 amp <input type="checkbox"/> 10 amp	<input type="checkbox"/> Location Draps / Sheets rental (10€ par lit / per bed)
	<input type="checkbox"/> Forfait de ménage / Cleaning (50€)

Montant des arrhes / Deposit :

25% du montant de séjour / of the amount of the stay = €

Frais de reservation / Booking fees = 10,00 €

Totale arrhes / Deposit = €

Montant des arrhes / Deposit :

80€ par semaine de location / per week = €

Frais de reservation / Booking fees = 10,00 €

Totale arrhes / Deposit = €

Le présent contrat de réservation ne prendra effet qu'après signature du contrat et après réception des arrhes. Une confirmation de réservation vous sera systématiquement communiquée.

This booking contract will take effect only after signature of the contract and after reception of the deposit. A booking confirmation will be sent.

Modes de règlement / method of payment:

<input type="checkbox"/> A renvoyer avec le présent contrat <input type="checkbox"/> Chèque bancaire français : A l'ordre de : Camping la Durance <input type="checkbox"/> Chèques vacances <input type="checkbox"/> Espèces / Cash	<input type="checkbox"/> Carte de crédit / Credit card : (Visa, Eurocard, Mastercard) N° _____ Date d'expiration / Expiry date : ____ / ____ Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso / Last 3 numbers on the back) _____ Je soussigné(e) autorise le prélèvement de la somme de _____ € I authorize the drawdown of the amount of _____ € <p style="text-align: right;">Signature du titulaire _____</p>
<input type="checkbox"/> Virement bancaire / Banc transfer : IBAN : FR76 1007 1840 0000 0020 0321 869 BIC : TRPUFRP1	

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservations :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Le nombre de personnes occupant les mobil-homes, les chalets et les bungalows toilés ne peut en aucun cas dépasser la capacité prévue.

La location ne devient effective qu'après signature du présent engagement par le preneur et après versement des frais de réservation et des arrhes. Une confirmation de réservation vous sera systématiquement communiquée.

Le solde ou le montant intégral de votre séjour est dû au plus tard le jour de votre arrivée. Une facture ou un reçu vous sera remis. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

Tout dépassement de la date de départ donnera lieu au règlement de redevances supplémentaires à la veille du départ.

Annulation :

Seules les annulations intervenant au minimum 30 jours avant la date d'arrivée donneront droit au remboursement par la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) des sommes déjà versées. En deçà de ce délai de 30 jours, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas majeur. Dans tous les cas, nous appliquons des frais d'annulation de 10,00€.

Retard de séjour :

En l'absence de message écrit du preneur précisant qu'il a dû différer le début de son séjour, l'emplacement ou le locatif devient disponible 24H après la date d'arrivée figurant dans l'engagement de location signé par le preneur.

Etat des lieux entrée/sortie :

Lors du précédent départ, un état des lieux a été établi. Cependant, le locataire est tenu de vérifier personnellement que tout est conforme. Il dispose de 24 heures pour retourner à la réception la liste des biens, en y apportant les corrections nécessaires s'il constate des manquements. Passé ce délai, l'état des lieux sera considéré comme approuvé. Toute absence ou détérioration constatée lors de l'état des lieux de sortie, réalisé après le départ du locataire par l'équipe du camping, sera facturée au coût de remplacement ou de réparation. Une somme forfaitaire de 50€ sera retenue en cas de nettoyage insuffisant à la fin de la location..

Caution :

A l'entrée en jouissance, une caution de 200 € sera réclamée pour toute location. La caution ne fait pas l'objet d'un encaissement et sera annulée **après** votre départ sous réserve d'absence totale de dégradation et d'un parfait état de propreté. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité

REGLEMENT INTERIEUR

1. Toute personne souhaitant accéder au camping doit se présenter à l'accueil et demander l'autorisation au gestionnaire ou son représentant et suivre les directives données.
2. Le bureau d'accueil est ouvert tous les jours de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures. Les heures d'ouverture sont affichées à l'entrée du camping.
3. Les séjours sont payables d'avance.
4. Les campeurs sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence doit être total entre 22 heures et 7 heures 30, sauf animation particulière.
5. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Il faut les tenir en laisse.
6. Les visiteurs peuvent être admis sur le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer sur le terrain de camping, le campeur qui les reçoit doit acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping. Les voitures des visiteurs sont interdites sur le terrain de camping.
7. A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite entre 22 heures et 7 heures 30.
8. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.
9. Les feux ouverts (Bois – Charbon – etc.) sont rigoureusement interdits.
10. LMV décline toute responsabilité en cas de vols commis à l'intérieur du site. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.
11. Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours rester sous la surveillance de leurs parents.
12. Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué.
13. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra interrompre le séjour du campeur et donc libérer l'emplacement de tout matériel et véhicule.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservations et les tarifs et les accepte /
I confirm that I have read and accepted the booking conditions and tariffs.

Fait à/ Place Le / date.....

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » / Before signing you have to write the words « Read and approved »)

Signature du soussigné(é) / Signature of the undersigned